

C.2 CRÉATION D'ENTREPRISES

Aide au conseil en création ou reprise d'entreprise

C.2.4



Objet :

- Favoriser la création d'entreprises pérennes ou la reprise dans de bonnes conditions en incitant les porteurs de projet à recourir à l'expertise de prestataires de services extérieurs.

Bénéficiaires :

- Créateurs d'entreprises.
- Repreneurs d'entreprises de 5 à 50 salariés.
- Activités éligibles : l'activité prévue, à créer ou à reprendre, doit figurer dans la liste présentée sur la fiche C.2.6.
- Exclusion des cas assimilés à une extension d'activité.

Montant de l'aide :

- En phase de pré-crédation ou pré-reprise : 100 % du coût T.T.C. de la prestation, dans la limite de 5 000 €, moyennant une participation financière du créateur de 150 €.
- En phase de post-crédation ou post-reprise : 50 % du coût HT.
L'aide globale est plafonnée à 15 000 €.

Modalités :

Opérations éligibles :

- En phase de pré-crédation ou pré-reprise : étude approfondie de faisabilité économique et technique, étude de marché, étude juridique et fiscale (uniquement pour les reprises), études techniques spécifiques.
- En phase de post-crédation ou post-reprise : politique commerciale, marketing, tableaux de bord financiers et de gestion, suivi de gestion (à l'exclusion des obligations comptables légales), gestion des ressources humaines et matérielles.

Conditions de recevabilité :

- La demande doit être formulée avant le commencement d'exécution de la prestation, et dans les cas d'intervention en post-crédation ou post-reprise dans un délai de 2 ans suivant la création ou la reprise (date de l'immatriculation ou de début d'activité).
- Dépôt du dossier 3 mois maximum après la demande.
- Valeur économique du projet.

NB : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement adopté par l'Assemblée départementale le 13 février 2009, qui fait seul référence.

s'adresser à :

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

Service : Aides Economiques

Tél. 02.51.44.26.06

ainsi que pour tout conseil et assistance dans le montage du dossier

Vendée Expansion : **02.51.44.90.00**

Chambre de Métiers de la Vendée : **02.51.44.35.20**

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : **02.51.45.32.32**



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL